

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 5 décembre 2023.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2023\_137 - ENVIRONNEMENT ORDURES MÉNAGÈRES - TARIFS REDEVANCES À PARTIR DE 2024**

Par délibération en date du 8 décembre 2022, le Conseil communautaire a fixé les grilles tarifaires applicable à l'ensemble du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ces grilles ont permis de procéder à une mise à jour globale du dispositif. L'objectif était de rationaliser, de standardiser la gamme des services rendus et de remettre en cohérence les niveaux de services avec la grille de redevance.

Les communes ont ainsi été sectorisées en 4 niveaux de services différents (pour les ménages) correspondant à 4 tarifs différents (vert, bleu, jaune et orange) dans la grille (contre 3 tarifs aujourd'hui) et en 3 niveaux pour les non ménages (professionnels, artisans, administrations). Les niveaux services rattachés à chaque tarif ont été détaillés dans le règlement de service de la redevance ordures ménagères.

Démarrés en 2022, les travaux donnant l'impulsion nécessaire à la réforme de la gestion des déchets se poursuivent. Le principe s'oriente vers un système incitatif, citoyen, solidaire et responsable.

La communauté de communes reste en ordre de marche pour les années 2023 - 2024 - 2025 pour accompagner l'optimisation du service ainsi que la prévention et la réduction de la production des déchets, en déclinant les actions suivantes :

- La conteneurisation de 29 communes au 1er semestre 2023 ;
- La mise en place de l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- L'optimisation des collectes en porte à porte au 5 juin 2023 ;
- L'amélioration du réseau des colonnes aériennes défectueuses du verre ;
- La poursuite du développement du compostage domestique et partagé ;
- Le démarrage de la sensibilisation des « gros producteurs », afin de les accompagner dans la gestion de leurs déchets ;
- Le développement des missions de prévention et d'économie circulaire :

Un travail est en cours pour mieux encadrer l'accès aux déchetteries aux seuls usagers du territoire dans le cadre du renouvellement du marché de gestion des 5 déchetteries, qui interviendra en 2024.

Enfin, les étapes préparatoires à la mise en place d'une redevance incitative se poursuivront sur l'année 2024.

Toutefois, les incertitudes portent essentiellement aujourd'hui sur l'évolution des coûts de traitement qui ne sont pas maîtrisés par le Grand Charolais, mais relèvent du SMEVOM. En ajoutant le contexte inflationniste démarré en 2022, le Budget annexe Ordures Ménagères a également vu ses réserves épuisées dues à une augmentation des charges d'exploitation :

- Hausse pour la sous-traitance exploitation (révisions de prix sur les marchés de collecte et des déchetteries) due à l'inflation ;

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- Hausse de la TGAP qui continue de monter (du fait de la loi de finances de 2019) ;
- Aucune soule financière du SMEVOM liée à la performance du tri.

Ainsi, malgré l'ensemble de ces éléments et les incertitudes sur la projection où s'accroissent les dépenses avec le temps, il est proposé au conseil communautaire de limiter l'évolution à l'inflation constatée, afin de couvrir la totalité du coût d'élimination des déchets ménagers, conformément aux orientations budgétaires présentées en octobre dernier.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2333-76 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-012 en date du 27 septembre 2018 optant pour le financement du service public d'enlèvement des ordures ménagères par une redevance pour service rendu,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2022\_134 en date du 08 décembre 2022 portant vote des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM),

Vu le règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 10 novembre 2022,

Considérant l'avis favorable de la Commission générale du 16 novembre 2022,

Considérant la consultation du Conseil des Maires en date du 28 novembre 2022,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :**

**A la majorité par 58 pour,  
2 contre,  
2 abstention(s),**

**DÉCIDE**

**- d'abroger la délibération n°DEL2022\_134 en date du 8 décembre 2022 portant vote des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) pour l'année 2023,**

**- de fixer les tarifs annuels de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 selon les tableaux ci-après :**

**GRILLES MÉNAGES**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Tarif Jaune</b>						
Personnes au foyer	1 pers./T1	2 pers./T2	3 pers./T3	4 pers./T4 & +	Rés. Secon.	Gîtes
Abonnement	195,5 €					
Forfait personnes	55,50 €	94,50 €	122,00 €	142,00 €	106,00 €	106,00 €
<b>Total à régler</b>	<b>251,00 €</b>	<b>290,00 €</b>	<b>317,50 €</b>	<b>337,50 €</b>	<b>301,50 €</b>	<b>301,50 €</b>

<b>Tarif Bleu</b>						
Personnes au foyer	1 pers./T1	2 pers./T2	3 pers./T3	4 pers./T4 & +	Rés. Secon.	Gîtes
Abonnement	173,5 €					
Forfait personnes	55,50 €	94,50 €	122,00 €	142,00 €	106,00 €	106,00 €
<b>Total à régler</b>	<b>229,00 €</b>	<b>268,00 €</b>	<b>295,50 €</b>	<b>315,50 €</b>	<b>279,50 €</b>	<b>279,50 €</b>

<b>Tarif Vert</b>						
Personnes au foyer	1 pers./T1	2 pers./T2	3 pers./T3	4 pers./T4 & +	Rés. Secon.	Gîtes
Abonnement	117 €					
Forfait personnes	55,50 €	94,50 €	122,00 €	142,00 €	106,00 €	106,00 €
<b>Total à régler</b>	<b>172,50 €</b>	<b>211,50 €</b>	<b>239,00 €</b>	<b>259,00 €</b>	<b>223,00 €</b>	<b>223,00 €</b>

### **GRILLES NON MÉNAGES (ACTIVITÉS, PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIONS)**

<b>Tarif Jaune</b>								
Volume (ou bac)	<40 l	<80 l	120 l	240 l	360 l	500 l	660 l	770 l
Abonnement / point de collecte	85 €							
Prix au litre (2,74€)	110 €	219 €	329 €	658 €	986 €	1 370 €	1 808 €	2 110 €
<b>Total à régler</b>	<b>195 €</b>	<b>304 €</b>	<b>414 €</b>	<b>743 €</b>	<b>1 071 €</b>	<b>1 455 €</b>	<b>1 893 €</b>	<b>2 110 €</b>
<b>Tarif Bleu</b>								
Volume (ou bac)	<40 l	<80 l	120 l	240 l	360 l	500 l	660 l	770 l
Abonnement / point de collecte	85 €							
Prix au litre (1,99€)	80 €	159 €	239 €	478 €	716 €	995 €	1 313 €	1 532 €
<b>Total à régler</b>	<b>165 €</b>	<b>244 €</b>	<b>324 €</b>	<b>563 €</b>	<b>801 €</b>	<b>1 080 €</b>	<b>1 398 €</b>	<b>1 532 €</b>

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX</b>
<b>Membres présents à la séance : 55</b>	<b>Votants : 62</b>

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, David BÊME, André JARRIER, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Guillaume CHAUVEAU à Julien GAGLIARDI, Jean-Bernard DESCHAMPS à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Régis GAUTHERON, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Martine DESPLANS, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Pascal RAMEAU, Jean-Baptiste LEFORT, André RIBOULIN, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2023  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**